



Formation 94 :

Intitulé de la formation :

Création entreprise de sécurité privée

Identifiant interne : CPF-FOR_JCMEDSP

Pré requis :

Aucun

Objectif de la formation :

Les objectifs du parcours d'actions pour créer son entreprise de sécurité privée sont de :

- maîtriser les clés de la démarche entrepreneuriale
- connaître les facteurs clés de succès dans la sécurité privée
- savoir comment trouver ses clients et vendre ses produits et / ou services
- maîtriser les notions indispensables de prospection et de négociation commerciale
- savoir recruter et gérer du personnel

L'accès au catalogue de formation est ouvert pour 3 mois en illimité. Pendant ces trois mois, le porteur (la porteuse) de projet est motivé par un consultant pour se former.

Contenu de la formation :

La formation est réalisée en ligne. Elle comprend 4 ressources pédagogiques :

1/ 9 parcours de formation en vidéo, accessibles en e-learning, sur la création de son entreprise de sécurité et son développement. Les parcours sont étudiables pendant 3 mois, 24h/24 et en illimité par le porteur de projet.

- Je me prépare à entreprendre - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- Je crée mon entreprise - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- Je formalise mon offre et ma communication - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- Je mets en place un marketing opérationnel - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- Je prospecte - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- Je me forme au droit social - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- Je développe mon chiffre d'affaires - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- Je constitue mes équipes - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- Je gère mes équipes - [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)

La durée moyenne d'un parcours est de 12 heures, chaque parcours étant composé par 25 à 40 vidéos de formation, accompagnées chacune de 3 à 5 tests de validation de connaissances. Des PDF pédagogiques complètent les parcours.

2/ Un dossier de travail de 35 pages spécifique à la création d'une entreprise de sécurité privée. Le dossier vous permet de mieux appréhender le secteur de la sécurité (la surveillance humaine, la télésurveillance, la vidéo protection) et vous donne toutes les informations nécessaires à la construction de votre projet et de votre business plan : réglementation, chiffres clés du secteur, tendances de l'activité, règles de la profession, concurrence, conseils, moyens pour démarrer, ratios financiers, réglementations, organismes utiles, salons professionnels, sites Internet, etc.

3/ Un livre numérique « Les clés de la création d'entreprise ».

Ce livre complète les parcours de formation en vidéo et vous permet d'étudier dans le détail les étapes pour développer votre projet d'entreprise :

- définir votre projet autour d'une opportunité,
- étudier votre marché et développer une stratégie,
- mettre en œuvre les moyens nécessaires à la création de votre activité,
- établir votre business plan,
- réaliser la planification financière du projet pour en vérifier la rentabilité,
- installer son entreprise pour pérenniser votre business dans le temps.

L'ouvrage permet également de télécharger un tableur qui contient des modèles, des tableaux types, des liens et des matrices pour formaliser votre projet.

4/ Un coaching en visio ou par téléphone réalisé par un consultant en entrepreneuriat :

- le premier rendez-vous a pour objet de vous apprendre à vous former en ligne,
- deux ou trois autres rendez-vous ont pour but de faire le point sur l'avancement de la formation.

Temps forfaitaire parcours, livret BPI, livre : 153 H

Les points forts de la formation :

Les parcours sont étudiables par le porteur (la porteuse) de projet pendant 3 mois, 24Heures/24, en illimité sur www.forces-lms.com.

9 parcours de formation en vidéo, accessibles en e-learning sont disponibles pendant 3 mois et 24H/24 pour acquérir les compétences et connaissances manquantes détectées pour chaque porteur de projet.

Les formations sont enregistrées en vidéo par des consultants spécialisés dans leurs domaines de compétences et dans l'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux.

Plusieurs experts ont enregistré les formations en vidéo des parcours de formation.

Les vidéos sont interactives, enregistrées sous forme d'interviews entre un expert et un intervieweur, le plan de la formation, les idées clés et les points importants sont incrustés en texte dans la vidéo.

La plateforme de e-learning utilisée reconstitue un centre de formation avec 7 salles de formation qui hébergent les formations. Les apprenants sont représentés par des avatars qui peuvent échanger entre eux.

Le document spécifique à la création d'une entreprise de sécurité est pratique et permet en peu de temps de connaître les spécificités du secteur et comment y faire sa place.

Résultats attendus de la formation :

A l'issue de la formation, le porteur (la porteuse) de projet a acquis les connaissances qui lui manquaient pour créer son entreprise.

La réalisation du programme de formation est facilitée par le suivi et le contrôle de la réalisation des formations par un consultant Forces.

- Il est formé sur les points qu'elle maîtrisait insuffisamment pour créer son activité.
- Il a choisi un projet en cohérence avec sa personnalité, ses qualités, son expérience, éventuellement ses passions et ses objectifs personnels.
- Il possède toutes les clefs pour créer son entreprise et réussir son projet et notamment sur la vente de ses prestations et sur la gestion du personnel.
Clefs qui lui ont été données par des praticiens de l'entreprise qui conseillent habituellement des dirigeants et facturent plusieurs centaines d'euros l'heure de conseil.

Modalités pédagogiques :

9 parcours de formation accessibles pendant 3 mois.

Formation en ligne ouverte 24h/24.

Handicap :

Formation en ligne 24h/24.

Prix :

990 euros nets de tva dans le cadre d'une formation continue

Forces recommande de se former de manière régulière environ 10 heures par semaine soit 1 heure ½ à 2 heures par jour suivant le rythme adopté. Chaque vidéo de formation dure de 8 à 12 minutes, elle est suivie de 3 à 5 tests de validation de connaissances. Vous pouvez donc étudier de 6 à 8 vidéos de formation par jour. N'hésitez pas à revoir une vidéo de formation si vous ne l'avez pas comprise. Vous pouvez l'étudier autant de fois que nécessaire.

Prenez des notes au fur et à mesure de vos études.

A la fin d'un parcours de formation, si vous devez soutenir un examen en ligne, il vous est ouvert quand vous avez étudié toutes les vidéos du parcours. Les réponses justes sont notées 1, celles fausses 0. Vous devez comprendre pourquoi vous avez répondu faux. Revoyez vos notes ou la vidéo. Recherchez sur internet. Questionnez par mail votre responsable technique et pédagogique.

Pour l'étude des e-books qui complètent les parcours de formation en vidéo, en moyenne 40 heures d'études sont nécessaires.

Possibilité d'effectuer des examens de validation de connaissances à la fin de chaque parcours. Ces examens sont notés. FORCES délivre une attestation de formation avec les notes à la fin de la formation.

L'attestation de formation est très utile aux porteurs de projets pour prouver leur sérieux, par exemple pour obtenir un financement bancaire ou pour négocier un crédit avec un fournisseur.

Prix de la formation avec attestation de formation : 1 305 € nets de TVA dans le cadre d'une formation continue

L'équipe pédagogique de FORCES peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos.

Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

WWW.FORCES-LMS.COM

Email : commercial@forces.fr